



AP n° 82-2022-06-29-00008

AD n° 2022 - 1271

La Préfète de Tarn et Garonne,

Le Président du Conseil Départemental,

**MECS FOYER EDUCATIF de MOISSAC**

**TARIFICATION de l' EXERCICE 2022 - INTERNAT**

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la santé publique ;
- VU le Code Civil et notamment son article 375 et suivants ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante ;
- VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- VU la loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance et de la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ;
- VU la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants ;
- VU l'arrêté portant renouvellement d'habilitation du 3 septembre 2013 relatif à la MECS « Foyer Educatif de Moissac » pour 35 places ;
- VU l'arrêté portant renouvellement d'autorisation de la MECS « Foyer Educatif de Moissac » n° AP 82-2016-12-30-001 et AD n° 2016-2409 du 30 décembre 2016,
- VU la délibération du 13 mars 2018 de l'assemblée départementale portant adoption des schémas 2017-2021 relatifs à l'organisation sociale et médico-sociale et notamment le schéma Enfance – Famille ;

VU l'arrêté modificatif d'autorisation conjoint AD n° 2018-1708 du 19 octobre 2018 portant la capacité de la MECS Foyer Educatif de Moissac à hauteur de 29 places d'internat et de 10 mesures de placement avec hébergement à domicile (PHD) ;

VU l'arrêté modificatif d'autorisation conjoint AD n° 82-2021-08-30-00005 et AP n° 2021-1567 du 30 août 2021 portant la capacité de la MECS Foyer Educatif de Moissac à hauteur de 39 places d'internat et de 22 mesures de placement avec hébergement à domicile (PHD) ;

VU les propositions budgétaires présentées par la directrice de la MECS Foyer éducatif de Moissac ;

VU le dialogue de gestion du 19 avril 2022 ;

SUR RAPPORT du(e) (la) directeur(trice) interrégional(e) de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud et de la directrice générale adjointe chargée du pôle solidarités humaines ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture du tarn-et-garonne et du directeur général des services du Conseil départemental du tarn-et-garonne ;

## ARRETEMENT

### ARTICLE 1 :

La tarification des prestations de la MECS FOYER EDUCATIF de MOISSAC est fixée comme suit pour l'exercice 2022 :

Type de prestation	prix de journée	
	tarif moyen pour 2022	tarif applicable du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 au 31 décembre 2022
<b>INTERNAT</b>	<b>210,74 €</b>	<b>216,29 €</b>

### ARTICLE 2 :

Dans l'hypothèse où le nouveau tarif ne serait pas fixé au 1er janvier 2023, le prix de journée versé à compter du 1er janvier 2023 sera égal au prix de journée moyen fixé pour l'année 2022.

### ARTICLE 3 :

Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au Secrétariat du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Bordeaux – Cour administrative d'appel de Bordeaux – 17 cours de Verdun - 33074 Bordeaux Cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

**ARTICLE 4:**

En application des dispositions du III de l'article R. 314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Tarn-et-Garonne et du Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne.

**ARTICLE 5:**

Le secrétaire général de la préfecture du Tarn-et-Garonne, le(la) directeur(trice) interrégional(e) de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud, le directeur général des services du département, la directrice générale adjointe chargée du pôle solidarités humaines et la directrice de la MECS FOYER EDUCATIF de MOISSAC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié.

Montauban, le 23 JUIN 2022

Montauban, le 23 JUIN 2022

La Préfète,



Christel MAUCHEF

Le Président du Conseil Départemental,



Michel WEILL